

# STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE FISCAL DE LA BANQUE CIBC AU ROYAUME-UNI EN 2024

## 1. Gestion et gouvernance du risque fiscal au Royaume-Uni

La Banque CIBC respectera ses obligations fiscales au Royaume-Uni et payera les impôts prévus par la loi.

Le service de la fiscalité de la Banque CIBC au Royaume-Uni protégera la réputation de la banque en repérant, en mesurant et en gérant le risque fiscal potentiel au Royaume-Uni de manière proactive. Le risque est défini comme étant la combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences. La stratégie de la Banque CIBC envisage le risque du point de vue des occasions de profit et des menaces au succès.

La Banque CIBC accordera l'attention nécessaire à l'incidence du risque fiscal sur la relation avec His Majesty's Revenue and Customs (HMRC). Tous les risques fiscaux importants au Royaume-Uni repérés par le service de la fiscalité de la Banque CIBC dans ce pays seront signalés au chef mondial de la fiscalité de la banque, et gérés en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, ce qui comprend la consultation de conseillers afin d'obtenir des avis objectifs au besoin.

## 2. Attitude du groupe au Royaume-Uni concernant la planification fiscale

Conformément à la politique du Groupe CIBC, la planification fiscale touchant une obligation fiscale au Royaume-Uni doit être efficace si elle est contestée. Les avis obtenus auprès de conseillers internes ou externes peuvent servir à établir que ce critère a été satisfait, avant que la planification soit examinée plus en détail au moyen du processus d'évaluation du risque interne, au besoin.

## 3. Tolérance à l'égard du risque fiscal au Royaume-Uni

- Éviter le risque fiscal : la Banque CIBC évitera de prendre des risques fiscaux au Royaume-Uni, en ne participant pas à des opérations pour son compte et en ne structurant pas des opérations pour des clients, lorsque l'opération est perçue comme étant contraire aux intentions du Parlement du Royaume-Uni (telles que la Banque CIBC les comprend).
- La Banque CIBC peut planifier sa situation fiscale de façon à tirer profit des allègements offerts ou des structures ou ententes bien établies et acceptées susceptibles de réduire la charge fiscale. À titre d'organisation commerciale, la Banque CIBC a le droit d'organiser ses affaires de façon à gérer ses obligations fiscales conformément aux lois et aux pratiques fiscales.
- La Banque CIBC n'offre pas de conseils fiscaux aux clients relativement aux impôts au Royaume-Uni. La Banque CIBC n'entreprendra une planification fiscale ou n'effectuera des opérations liées à des activités commerciales légitimes qu'en tenant pleinement compte du risque potentiel de réputation.
- La Banque CIBC n'entend pas soutenir les opérations qui ne semblent pas justifiées ou qui manquent de substance d'un point de vue économique.
- La Banque CIBC aidera les clients qui souhaitent conclure des ententes de nature réellement commerciale qui pourraient aussi améliorer leur situation fiscale, pourvu que celles-ci tirent profit des allègements offerts ou des structures et ententes bien établies et acceptées.
- La Banque CIBC maintiendra des procédures raisonnables pour atténuer le risque de défaut de prévenir la facilitation de l'évasion fiscale, lequel constitue une infraction criminelle en vertu du droit des sociétés du Royaume-Uni.

## 4. Engagement positif avec HMRC

Le service de la fiscalité de la Banque CIBC au Royaume-Uni entretiendra une relation ouverte, professionnelle et transparente avec HMRC, comme le prévoit le Code of Practice on Taxation for Banks du Royaume-Uni, et conformément à son mandat premier de gestion du risque fiscal.

La Banque CIBC considère que la présente publication satisfait à l'obligation de publier une stratégie fiscale au Royaume-Uni pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2024, conformément au Finance Act 2016, Schedule 19.

Par « Banque CIBC au Royaume-Uni », on entend le centre bancaire de Londres de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et Marchés mondiaux CIBC inc (dans le cadre de la liquidation volontaire des membres). Le centre bancaire de Londres de la Banque Canadienne Impériale de Commerce est le centre bancaire de Londres de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (Banque CIBC) dont l'adresse enregistrée est le 150 Cheapside, EC2V 6ET, et qui est autorisé par la Prudential Regulation Authority et réglementé par la Financial Conduct Authority et, de façon limitée, par la Prudential Regulation Authority. Marchés mondiaux CIBC inc. (dans le cadre de la liquidation volontaire des membres) est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC dont l'adresse enregistrée est le Interpath c/o Ltd, 10 Fleet Place, London, EC4M 7RB.

Le logo CIBC et « Marchés des capitaux CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.